



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 35290

Texte de la question

M. André Schneider appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur un rapport d'enquête de l'inspection générale des finances (IGF) du 7 mai 1999 portant sur « la gestion et le fonctionnement des chambres de commerce et d'industrie » (CCI) et sur « les pistes de réforme de l'institution consulaire ». Les observations relevées par les inspecteurs semblent essentielles pour bien mesurer la portée d'intérêt général des pistes de réforme possibles des CCI. Selon une récente communication de son ministère, le projet gouvernemental de réforme des CCI en cours d'élaboration tiendrait compte à la fois des propositions de l'IGF et des conclusions de l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) à qui le projet de loi sera soumis avant d'être présenté au Parlement. La presse s'est fait largement l'écho de ce rapport, alors qu'en réalité seul un tiers du document a été communiqué par cette assemblée (ACFCI). Il ne serait pas possible de comprendre cette 3e partie sur les propositions de réforme des CCI, sans se référer aux observations de base relevées dans les deux premières parties. Cette diffusion entrave l'échange équitable et la transparence du débat public sur le devenir des CCI, établissements publics de l'Etat. Il lui demande de bien vouloir prendre des mesures pour que ce rapport soit officiellement publié dans son intégralité.

Texte de la réponse

Le rapport d'enquête sur les chambres de commerce et d'industrie a été réalisé par l'inspection générale des finances à la demande du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et de ses trois secrétaires d'Etat au budget, à l'industrie et aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat concernés par ce sujet. Ce rapport s'insère dans la réflexion sur les perspectives de modernisation des institutions consulaires et sur les possibles améliorations de l'efficacité de leurs interventions. Cette réflexion se nourrit des contributions que peuvent lui faire les parlementaires. C'est pourquoi le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a souhaité une totale transparence. En particulier, le rapport a été adressé à chacun des parlementaires qui en a fait la demande. Il en est bien entendu fait de même à l'égard de l'auteur de la question.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35290

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1999, page 5686

Réponse publiée le : 22 novembre 1999, page 6702